

Partage equitable en donation de 2 maison

Par alex, le 21/08/2009 à 17:14

Bonjour,

Bonjour,

mes parents agés de 76 et 80 ans veulent faire de leur vivant la donation à ma soeur et moi de leurs 2 maisons qu'ils ont.

L'une vaut 320 000 (celle que je voudrais avoir) et l'autre 450 000. combien vont ils payer de frais de notaire, de frais de donation et d'impots en tout.

Est ce que la notaire doit faire l'évaluation sur la somme globale qui est de 770 000 et faire un partage égal ou par maison et pour chaque enfant.

Je sais que l'on devrait avoir 150 000 par parent ce qui nous fait chacune 310 000 ou bien cela nous fait 620 000 en tout.

Comment faire un partage egal sans défavorisé l'une ou l'autre, surtout si l'une à la maison à 320 et l'autre à 450.

Est ce que l'une ou l'autre devra quelque chose à l'autre pour compensation si oui comment doit on faire et à quel moment.

en vous remerciant par avance de vos conseils.